



Votre document unique

FRANCE
DUERP

France Duerp

1. QU'EST-CE QUE LE DUERP ?

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un document obligatoire pour toutes les entreprises dès l'embauche du premier salarié.

Il recense et analyse les risques auxquels les employés peuvent être exposés afin de mettre en place des actions de prévention adaptées. Mis à jour au moins une fois par an, il est essentiel pour assurer la sécurité et la conformité de l'entreprise.

2. FRANCE DUERP : UNE SOLUTION SIMPLE ET RAPIDE

France DUERP automatise la création de votre DUERP grâce à un algorithme intelligent. En quelques minutes, vous obtenez un document conforme aux exigences réglementaires. A partir de 149€ TTC, votre DUERP est prêt, et vous bénéficiez d'un abonnement à partir de 1,99€/mois pour des mises à jour illimitées, évitant ainsi toute non-conformité.

3. UN DUERP CONFORME

Avec France DUERP, vous avez l'assurance d'un document conforme. Notre solution garantit une mise en conformité rapide et efficace, vous permettant de vous concentrer sur votre activité en toute sérénité.

The logo for France DUERP is located in the bottom left corner. It consists of three overlapping rectangular banners. The top banner is blue and contains the word 'FRANCE' in white. The middle banner is light blue and contains the word 'DUERP' in white. The bottom banner is pink and is partially obscured by the others. The entire logo is set against a light blue, cloud-like background.

FRANCE
DUERP



Document DUERP

4 mars 2026

Nom de l'entreprise :

Nombre d'employés :

Votre fonction : Secrétaire

Adresse de l'établissement :



Document DUERP

4 mars 2026

Risques

Facteur de risque	Description de l'exposition	Description du risque	Mesures préventives existantes	Observations	Fréquence	Gravité	Pondération	Brut	Résiduelle	Commentaires (Facultatif)
Risque De Troubles Musculo-squelettiques	Le directeur artistique travaille de chez lui, souvent devant un ordinateur ou avec un téléphone portable.	Des douleurs au dos, au cou et aux poignets peuvent survenir en raison d'une mauvaise posture prolongée.	Utilisation d'un bureau ergonomique et de pauses régulières pour s'étirer.	N/A	10	3	0.5	30	13	Il est recommandé de suivre des formations sur l'ergonomie du poste de travail.
Risque Lié Au Stress Professionnel	Le directeur artistique gère plusieurs événements et peut être soumis à des délais serrés.	Le stress peut entraîner des problèmes de santé mentale comme l'anxiété ou la dépression.	N/A	N/A	7	3	1	21	10	Mettre en place des séances de gestion du stress et offrir un soutien psychologique si nécessaire.

Définitions de Fréquence (F), Gravité (G) et Pondération (P)

Fréquence (F)

- Très probable = 10:** Exposition permanente (quotidien, à la chaîne), > 50 % du temps de travail
- Probable = 7:** Exposition régulière (quotidien et court ou hebdomadaire et long), 30 à 50 % du temps de travail
- Possible = 3:** Exposition occasionnelle (hebdomadaire et court ou long), 10 à 30 % du temps de travail
- Improbable = 1:** Exposition exceptionnelle (annuelle ou pluriannuelle), < 10 % du temps de travail

Gravité (G)

- Majeur = 10:** Mort ou incapacité de travail permanente
- Critique = 7:** Accident de travail ou maladie professionnelle avec effets irréversible
- Sérieux = 3:** Accident de travail ou maladie professionnelle avec effets réversibles (arrêt de travail)
- Bénin = 1:** Contusion, gêne, indisposition (sans arrêt de travail, soins infirmiers)

Pondération (P)

- Cote 1:** Aucune mesure de contrôle des risques
- Cote 0,5:** Protection individuelle ou mesures organisationnelles
- Cote 0,35:** Protection individuelle et mesures organisationnelles
- Cote 0,2:** Protection collective et/ou moyen maximal de lutte contre le risque

Le DUERP est tenu à la disposition des personnes suivantes :

- Travailleur:** Travailleur, ancien travailleur et toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt à y avoir accès
- Membres de la délégation du personnel du CSE
- Service de prévention et de santé au travail
- Agents du système d'inspection du travail
- Agents des services de prévention de la Carsat
- Agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail
- Inspecteurs de la radioprotection pour les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants, pour les installations et activités dont ils ont respectivement la charge.
- L'employeur doit afficher les règles de consultation de ce document à une place convenable et aisément accessible dans les lieux de travail.
- Dans les entreprises ou établissements dotés d'un règlement intérieur, cet avis est affiché au même emplacement que celui réservé au règlement intérieur.